



BUREAU DE L'ACTION SOCIALE

BILAN ACTION SOCIALE 2018

Bureau de l'action sociale

Consommation des crédits de paiement (CP)

2015-2018

224-02 (Titre 3)	2015	2016	2017	2018
Crédits ouverts CHORUS	5 096 209 €	5 141 036 €	5 680 000 €	5 487 157 €
Crédits consommés hors FIPHFP	5 157 570 €	5 295 200 €	4 249 062 €	5 245 463 €
Action sociale	4 404 110 €	4 448 237 €	4 275 606 €	4 184 018 €
Crédits déconcentrés	753 460 €	846 963 €	841 260 €	1 044 871 €
TOTAL CONSOMME	5 157 570 €	5 295 200 €	5 116 866 €	5 245 464 €
TAUX DE CONSOMMATION	101,20%	103,00%	90,09%	95,60%
224-01 (Titre 2)	2015	2016	2017	2018
Crédits consommés	1 114 012 €	1 250 804 €	1 073 340 €	1 046 384 €
FIPHFP	2015	2016	2017	2018
Crédits consommés FIPHFP	835 460 €	493 618 €	196 659 €	0 €

La consommation globale des crédits de paiements augmente légèrement en passant de **6 190 206 €** en 2017 à **6 291 848 €** en 2018 (+ **101 642 €**).

Tableau récapitulatif des dépenses d'administration centrale 2015-2018

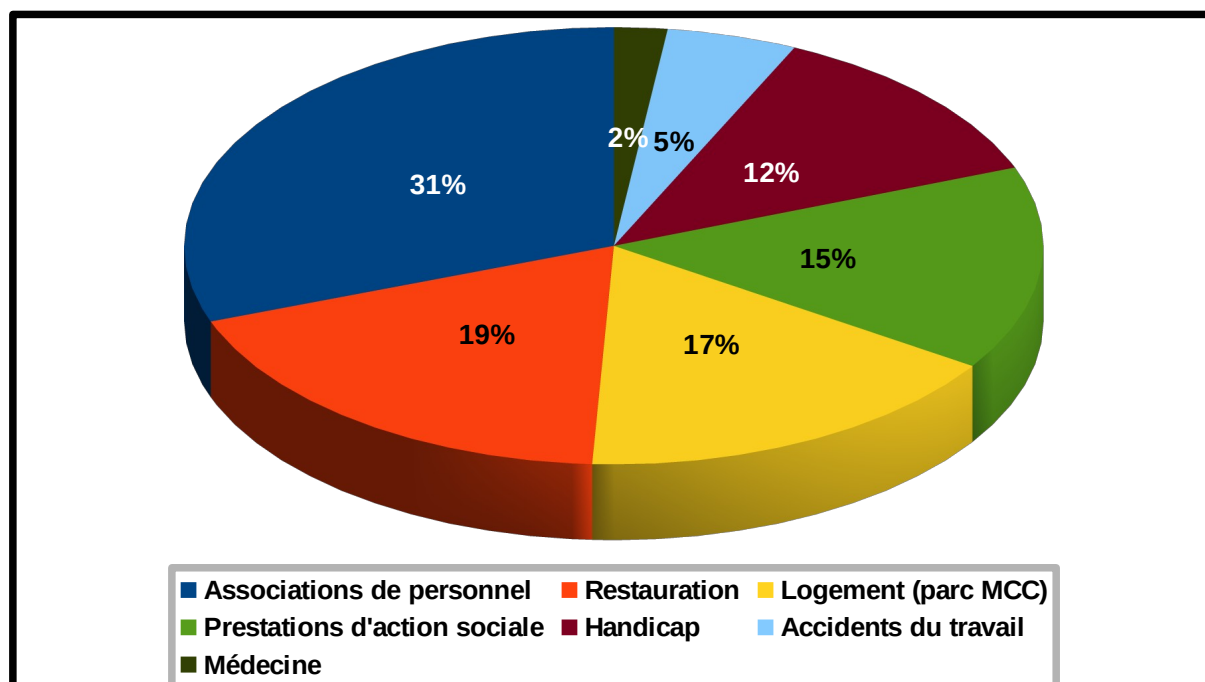
Postes de dépenses	2 015		2016		2017		2 018	
	Montant	% / dépenses totales	Montant	% / dépenses totales	Montant	% / dépenses totales	Tableau Patricia	
224-01 (titre 2)								
Accidents du travail et maladies professionnelles (dont rentes accidents travail)	263 334 €	5,1%	226 211 €	4,1%	291 293 €	5,3%	256 660 €	4,9%
Prestations d'action sociale	570 576 €	11,0%	602 480 €	11,0%	587 753 €	10,7%	554 471 €	10,6%
Secours	219 209 €	4,2%	219 963 €	4,0%	194 294 €	3,5%	235 253 €	4,5%
Total titre 2	1 053 119 €	20,22%	1 048 654 €	19,08%	1 073 340 €	20,1%	1 046 384 €	20,0%
224-02 (titre 3)								
Logement (parc MCC)	1 020 000 €	19,6%	932 000 €	17,0%	1 061 750 €	19,3%	864 375 €	16,5%
Restauration	912 568 €	17,5%	980 659 €	17,8%	978 801 €	17,8%	970 829 €	18,6%
Subventions aux associations de personnel	1 425 648 €	27,4%	1 460 072 €	26,6%	1 515 768 €	27,6%	1 602 285 €	30,6%
Honoraires médicaux médecine statutaire	69 914 €	1,3%	78 188 €	1,4%	64 555 €	1,2%	104 995 €	2,0%
Handicap (aménagement de postes, France entière)	486 954 €	9,3%	740 878 €	13,5%	643 335 €	11,7%	641 247 €	12,3%
Protection sociale complémentaire	235 000 €	4,5%	235 000 €	4,3%	0 €	0,0%	0 €	0,0%
Autres dépenses (abonnements, renouvellement carte culture, ...)	5 900 €	0,1%	21 439 €	0,4%	11 397 €	0,2%	287 €	0,0%
Total titre 3	4 155 984 €	79,78%	4 448 237 €	80,92%	4 275 606 €	79,9%	4 184 018 €	80,0%
TOTAL titre 2 + titre 3	5 209 104 €		5 496 891 €		5 348 946 €		5 230 402 €	

Pour mémoire, sont concernés par ces dépenses, les services d'administration centrale, services rattachés et certains services déconcentrés (services situés à Paris et en Île-de-France) payés en centrale et, pour les prestations et subventions, secours et subventions aux associations, les agents de la France entière, rémunérés par le ministère.

En 2018, **5 230 402 €** ont été consacrés aux dépenses de l'administration centrale, tous titres confondus, Une très légère diminution est constatée par rapport à l'année précédente (- **118 544 €**).

Ventilation des dépenses de l'administration centrale par secteur

Proportion des divers postes de dépenses en 2018



Restauration : Au 2^{ème} rang des dépenses, avec **970 829 €** de budget en 2018, il représente près de **19 %** des dépenses d'administration centrale.

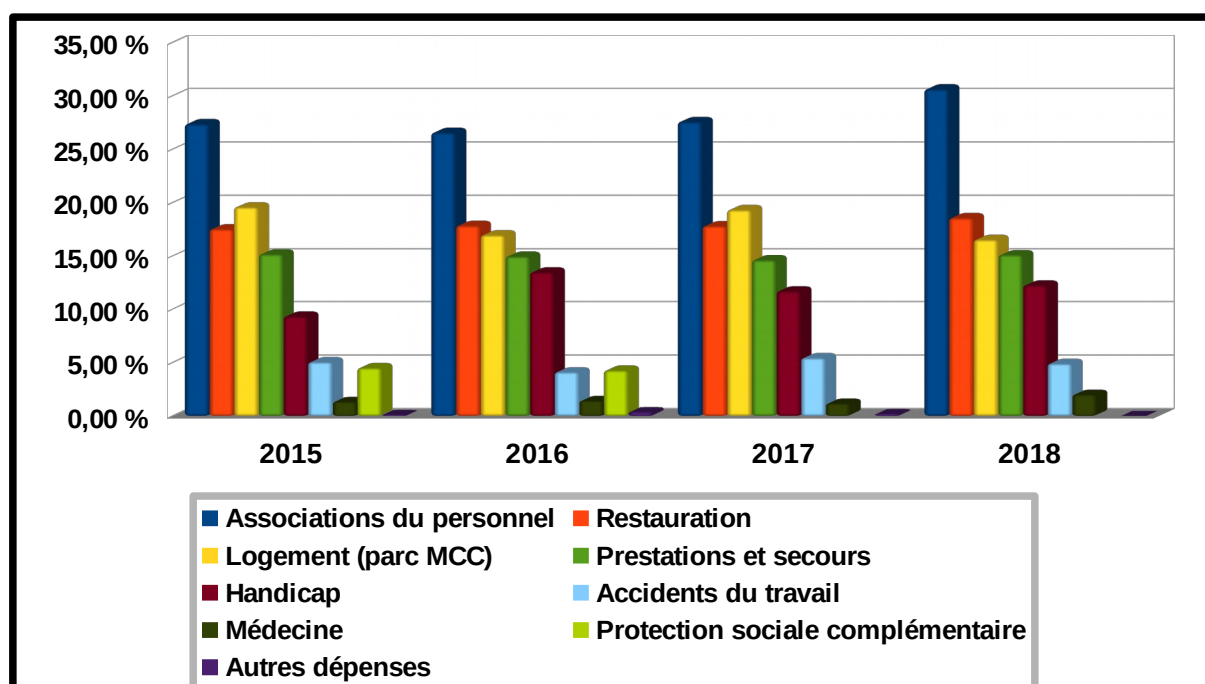
Logement social : En 2018, **864 375 €** de crédits de paiement ont été consacrés au logement social soit **16,5 %** des dépenses totales d'administration centrale.

Les subventions aux associations de personnel constituent cette année le premier poste de dépenses. En 2018, le budget consacré à ce poste est de **1 602 285 €**, soit près de **31 %** des dépenses d'administration centrale. Ce budget se subdivise en **1 487 984 €** pour les subventions stricto sensu et **114 301 €** pour les festivités de Noël, dont **48 630 €** pour les cadeaux de Noël aux enfants du personnel.

Accidents du travail : **256 660 €** dépensés sur ce poste en 2018. Avec **4,9 %** du budget en 2018 ce poste peut évoluer ou s'infléchir d'une année sur l'autre. En effet, leur occurrence ainsi que le montant mobilisé pour les frais et honoraires médicaux correspondant à leur prise en charge reste imprévisible.

Prestations sociales et Secours : ce poste est en très légère hausse de **7 677 €**. Cette hausse est surtout due aux secours délivrés aux agents avec un budget de **+ 40 959 €** par rapport à 2017 alors que les prestations sociales, elles, confirment leur tendance baissière de l'année précédente.

Evolution des postes budgétaires entre 2015 et 2018

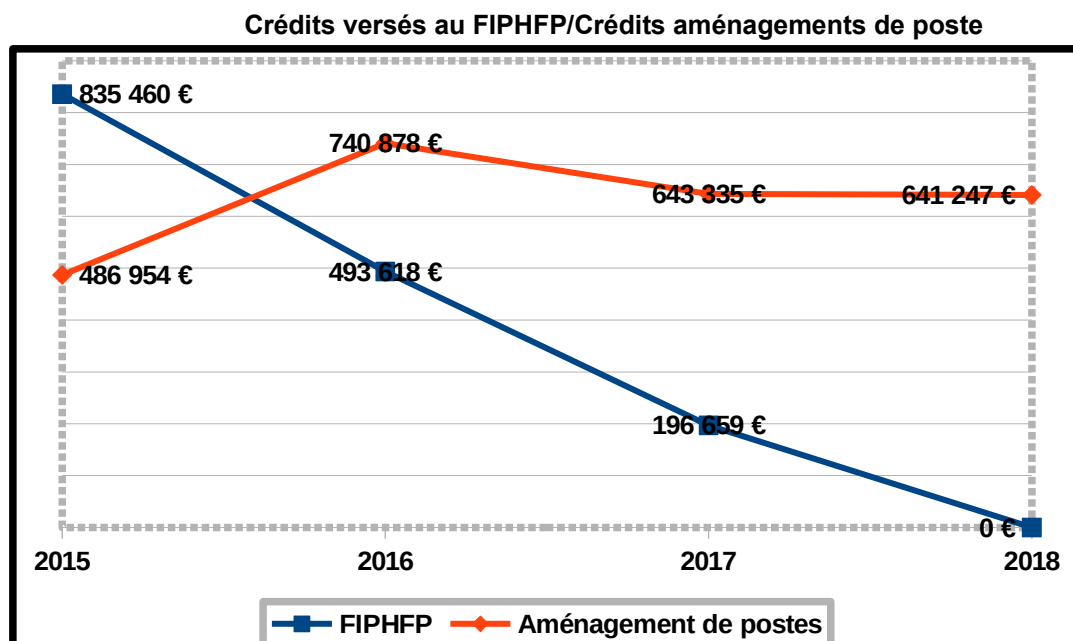


Les postes de dépenses **restauration et prestations sociales et secours** sont relativement stables sur 4 ans.

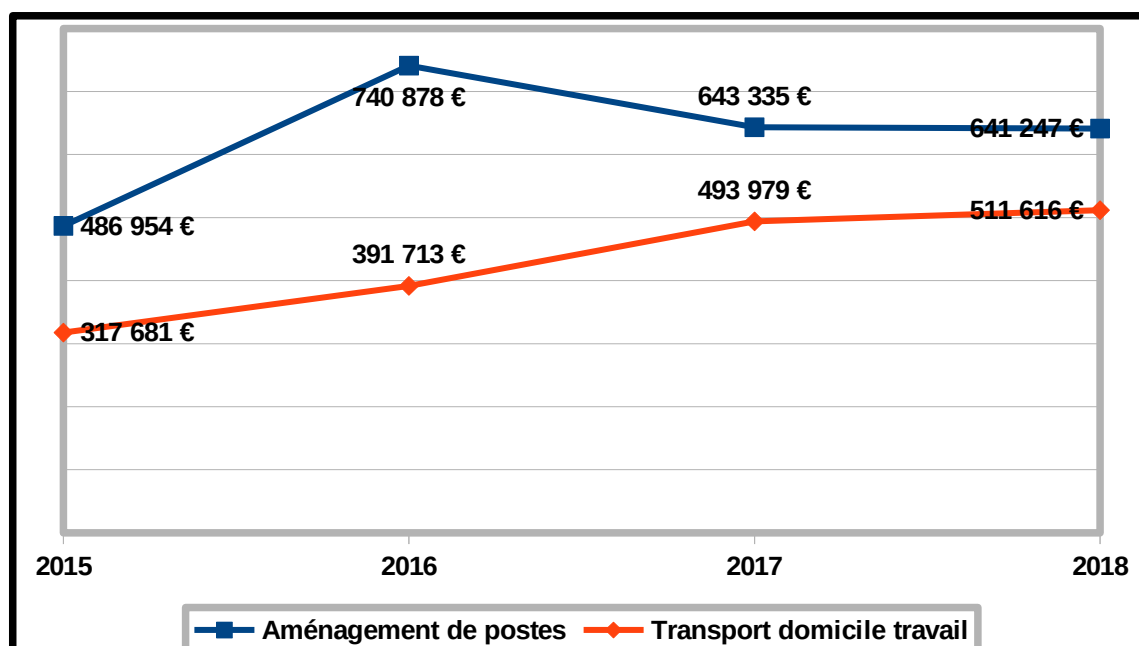
Handicap

Evolution comparée sur 4 ans

Le taux d'emploi légal des personnels en situation de handicap progresse d'année en année. Alors qu'il était de seulement **4.79% en 2013** le dernier chiffre connu **de 2017** est de **6,01 %**.



On constate que de 835 460 € en 2015 versé au FIPHFP le Ministère est passé à 0 € en 2018. Le budget d'aménagement de postes après une hausse en 2016 de près de 254 000 € (+52%) par rapport à 2015 s'est stabilisé ces 2 dernières années.



Le transport domicile travail représente la part la plus importante des aménagements de postes de travail. Un marché public a été passé en 2017. Il représente en 2018 près de 80 % du budget total des aménagements de postes.

Logements sociaux

Evolutions comparées sur 4 ans

Année	Montant	% Budget global
2015	1 020 000 €	19,60 %
2016	932 000 €	17,00 %
2017	1 061 750 €	19,80 %
2018	864 375 €	16,53 %

864 375 € ont été mobilisés en **2018** en **AE** qui correspondent à des livraisons de logements qui s'échelonnent jusqu'en 2020

Année	Nombre demandeurs	Agents logés			% Agents logés/Demandeurs
		Parc préfectoral	Parc culture	TOTAL	
2015	576	141	38	179	31,08%
2016	704	86	54	140	19,89%
2017	946	114	31	145	15,33%
2018	735	111	27	138	18,78%

Après un pic des demandes en 2017 – 946 demandeurs – leur nombre en 2018 est revenu pratiquement au niveau de 2016. Le nombre d'agents logés sur le parc préfectoral, alors que le nombre de demandeurs a baissé est à 3 unités près le même qu'en 2017 tout comme celui des agents logés sur le parc culture est moindre de 4 unités. Bien que le pourcentage d'agents logés par rapport aux demandeurs reste modeste on constate cependant une légère progression.

Prestations sociales et secours Evolution 2015-2018

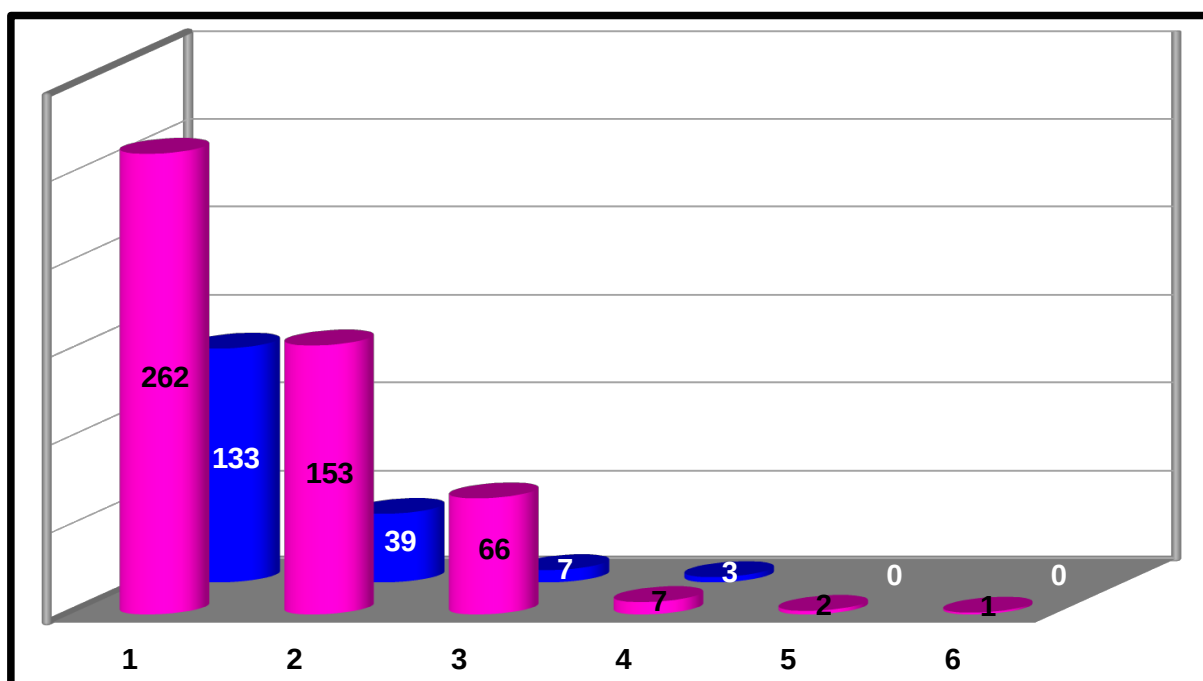
TYPE DE PRESTATION	2015			2016			2017			2018			Evolution 2017/2018
	Nombre de bénéficiaires	Montant versé	Dépense/ Prestation Totale	Nombre de bénéficiaires	Montant versé	Dépense/ Prestation Totale	Nombre de bénéficiaires	Montant versé	Dépense/ Prestation Totale	Nombre de bénéficiaires	Montant versé	Dépense/ Prestation Totale	
Aide à la scolarité	417	180 140 €	22,81 %	442	184 720 €	22,46 %	366	160 120 €	20,47 %	341	143 560 €	18,16 %	-16 560 €
Aide famille monoparentale	285	123 925 €	15,69 %	286	126 000 €	15,32 %	274	119 650 €	15,30 %	255	113 800 €	14,39 %	-5 850 €
Aide au déménagement	143	65 488 €	8,29 %	177	83 717 €	10,18 %	174	81 289 €	10,39 %	134	61 551 €	7,78 %	-19 738 €
Aide vacances en famille	151	21 510 €	2,72 %	127	18 240 €	2,22 %	111	16 833 €	2,15 %	97	14 283 €	1,81 %	-2 550 €
Subvention séjours enfants	124	19 567 €	2,48 %	107	15 750 €	1,91 %	95	16 352 €	2,09 %	84	15 214 €	1,92 %	-1 138 €
Aide au parent enfant handicapé *	70	127 995 €	16,21 %	74	144 710 €	17,60 %	85	160 824 €	20,56 %	92	182 408 €	23,07 %	21 584 €
Garde enfants 6-12 ans	39	6 289 €	0,80 %	35	5 143 €	0,63 %	42	7 085 €	0,91 %	35	6 056 €	0,77 %	-1 029 €
Aide départ retraite	12	24 000 €	3,04 %	11	22 000 €	2,67 %	12	24 000 €	3,07 %	8	16 000 €	2,02 %	-8 000 €
BAFA	9	1 662 €	0,21 %	11	2 200 €	0,27 %	8	1 600 €	0,20 %	8	1 600 €	0,20 %	0 €
Sous-Total – Hors secours	1250	570 576 €	72,24 %	1270	602 480 €	73,25 %	1167	587 753 €	75,16 %	1054	554 471 €	70,12 %	-33 282 €
Secours	160	219 209 €	27,76 %	147	219 963 €	26,75 %	143	194 294 €	24,84 %	143	236 253 €	29,88 %	41 959 €
Total général	1410	789 785 €	100,00 %	1417	822 443 €	100,00 %	1310	782 047 €	100,00 %	1197	790 724 €	100,00 %	8 677 €

* l'aide à la garde d'enfant handicapé et l'allocation jeune adulte (2 bénéficiaires pour la 1ère et 1 bénéficiaire pour la seconde prestation) ont été comptabilisées dans l'aide au parent d'enfant handicapé.

1054 Dossiers (hors secours) traités

673 agents bénéficiaires des prestations sociales ministérielles.

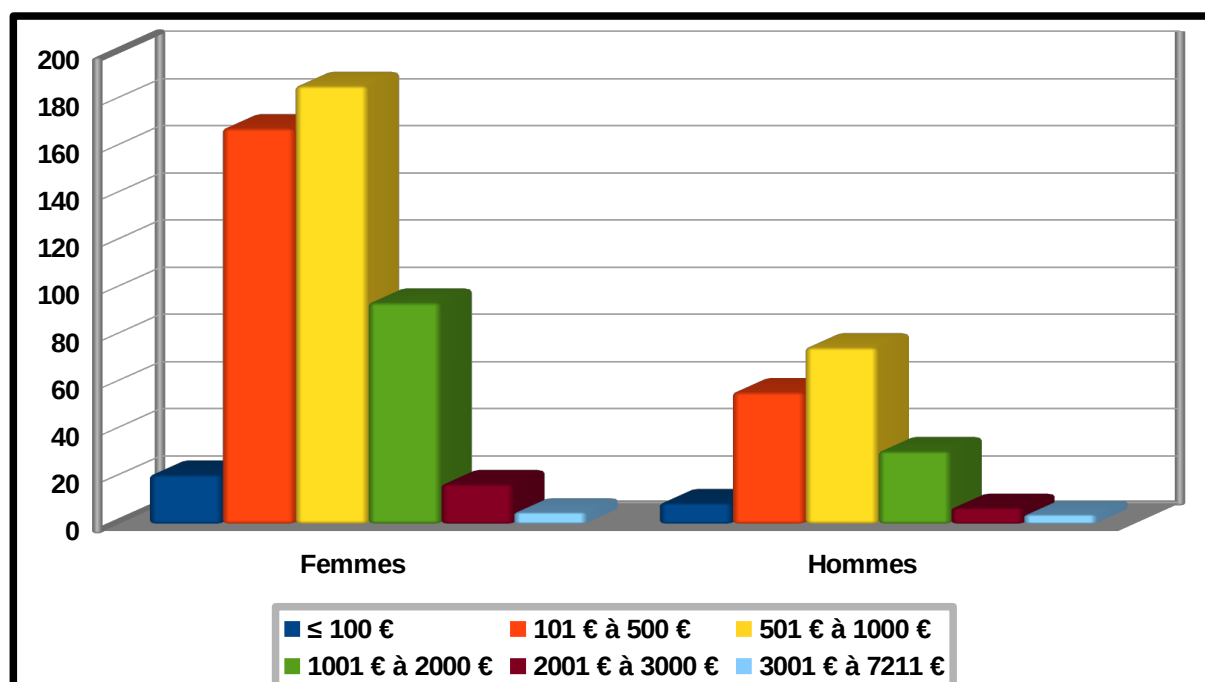
Nbre prestations perçues par bénéficiaire	Femmes	Hommes	Total
1	262	133	395
2	153	39	192
3	66	7	73
4	7	3	10
5	2	0	2
6	1	0	1
Total	491	182	673



Montant perçu par bénéficiaire

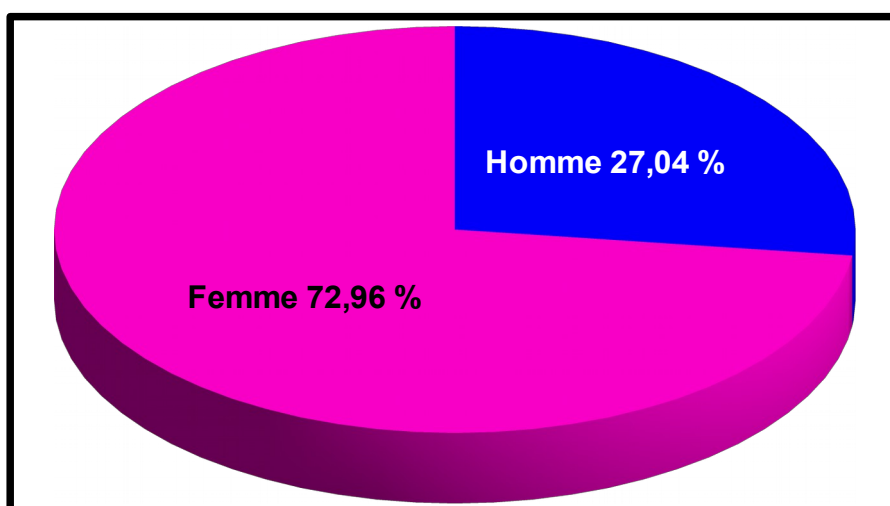
Nbre de prestations par bénéficiaires	Femmes	Hommes	Total
≤ 100 €	21	9	30
101 € à 500 €	168	56	224
501 € à 1000 €	186	75	261
1001 € à 2000 €	94	31	125
2001 € à 3000 €	17	7	24
3001 € à 7211 €	5	4	9
Total	491	182	673

Nb : Certains montants particulièrement élevés correspondent à plusieurs prestations sur 2 ans.



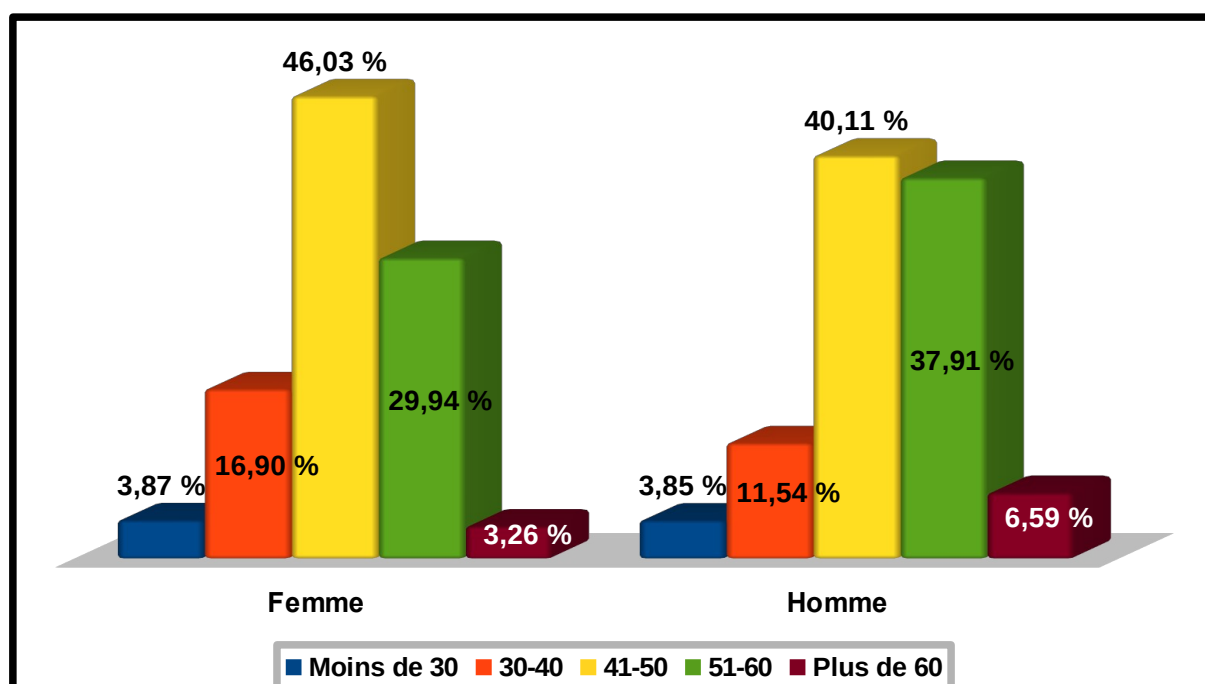
	Femme	Homme
Moyenne	820 €	859 €
Médiane	584 €	504 €

Une surreprésentation féminine



Nb : les femmes représentent 54,56 % de la population des agents rémunérés sur Titre 2 (source : bureau de la rémunération - 31/12/2018)

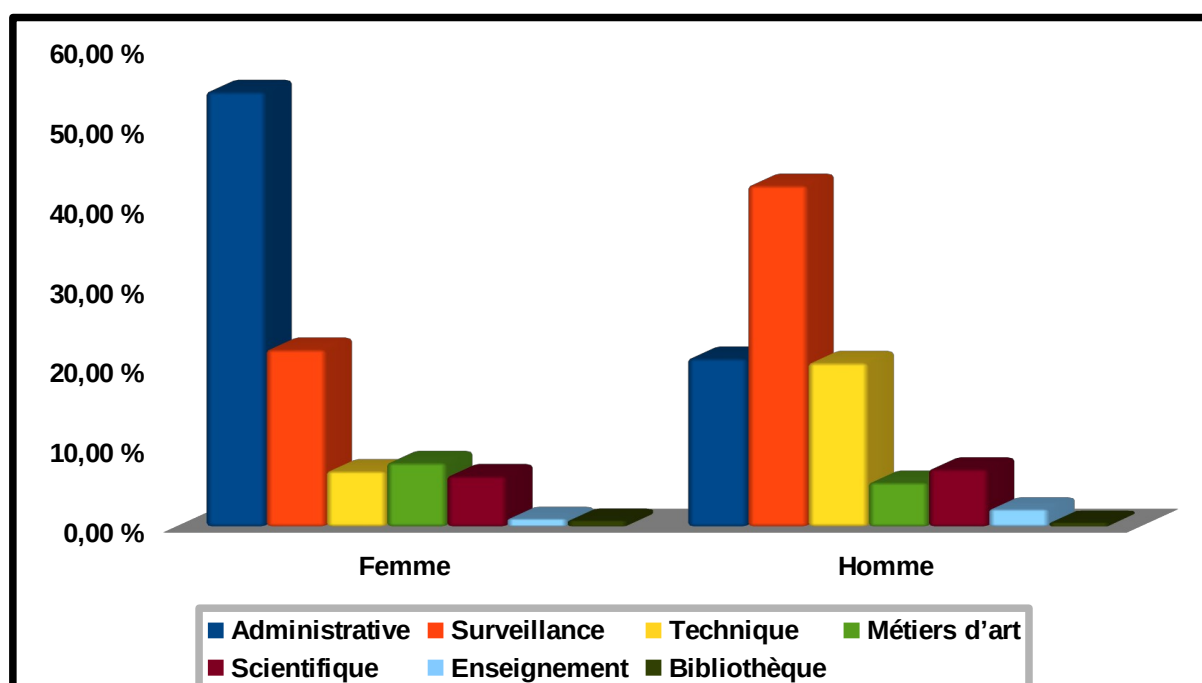
Plus de 76 % des bénéficiaires ont entre 41 et 60 ans



Filières des bénéficiaires Hors retraités et apprentis

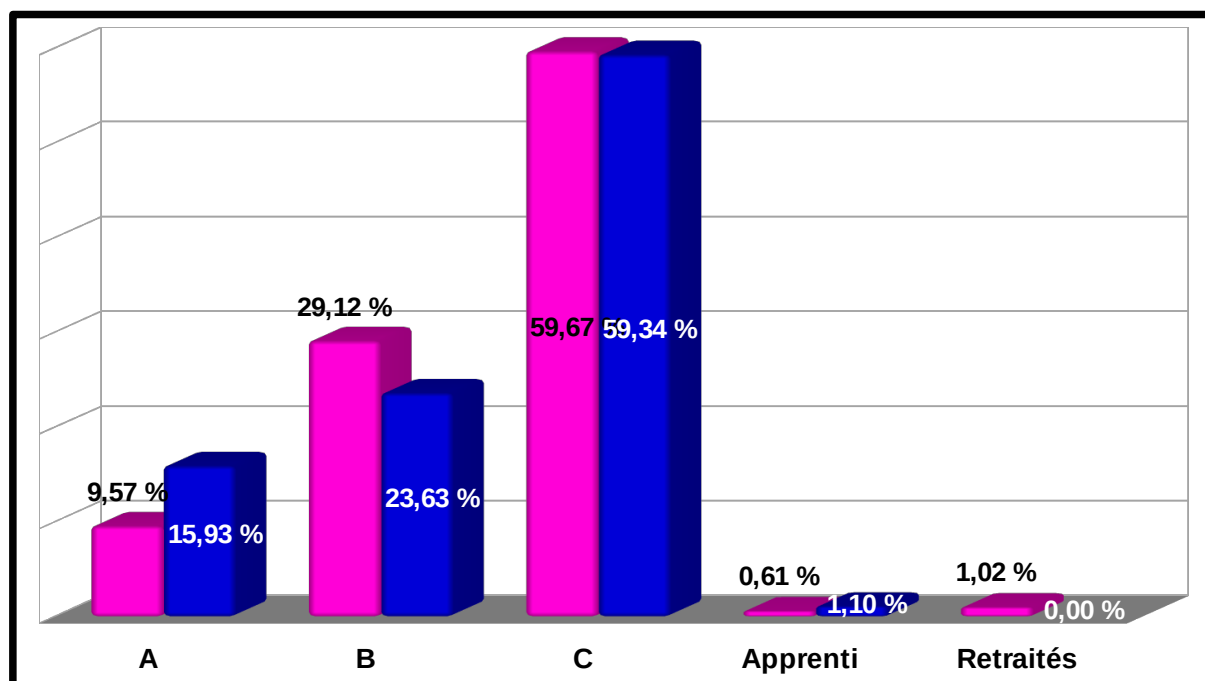
Filières	Femme	Homme	Total	% Total
Administrative	265	38	303	45,50 %
Surveillance	108	77	185	27,78 %
Technique	34	37	71	10,66 %
Métiers d'art	39	10	49	7,36 %
Scientifique	31	13	44	6,61 %
Enseignement	5	4	9	1,35 %
Bibliothèque	4	1	5	0,75 %
Total	486	180	666	100,00 %

Filières des bénéficiaires par genre



Si à + de 50 % les femmes sont administratives les hommes eux appartiennent à + de 63 % aux filières technique et surveillance

Surreprésentation de la Catégorie C



Mais la catégorie B est loin d'être négligeable alors que la catégorie A – pourtant la plus nombreuse dans la population du ministère – ne représente au global qu'un peu plus de 11 % des bénéficiaires.

Plus de 56 % de Franciliens

Région	Femmes	Hommes	Total	%
Auvergne-Rhône-Alpes	26	8	34	5,05 %
Bourgogne-Franche-Comté	12	3	15	2,23 %
Bretagne	7	1	8	1,19 %
Centre-Val de Loire	14	5	19	2,82 %
Corse	2	0	2	0,30 %
Grand-Est	15	11	26	3,86 %
Guadeloupe	3	0	3	0,45 %
Guyane	1	0	1	0,15 %
Hauts-de-France	18	14	32	4,75 %
Île-de-France	279	100	379	56,32 %
Martinique	1	1	2	0,30 %
Normandie	10	5	15	2,23 %
Nouvelle-Aquitaine	28	16	44	6,54 %
Occitanie	31	8	39	5,79 %
Pays-de-la-Loire	21	3	24	3,57 %
Provence-Alpes-Côte d'Azur	22	7	29	4,31 %
Réunion	1	0	1	0,15 %
Total	491	182	673	100,00 %

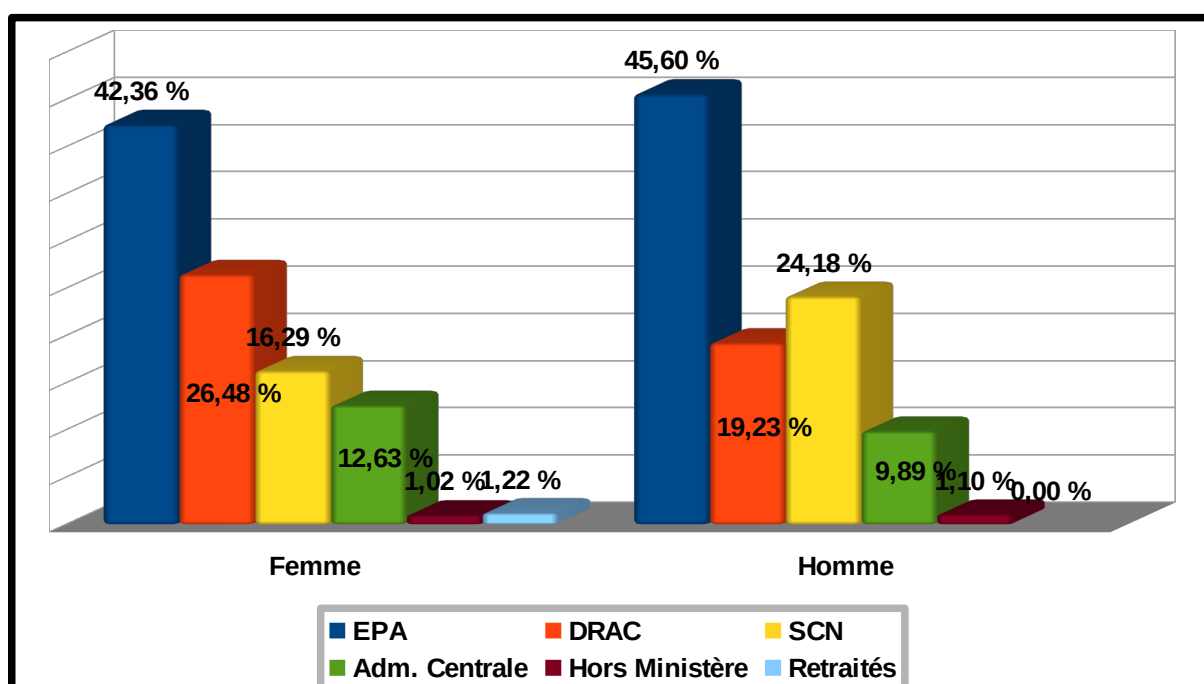
Mais la majorité des agents du Ministère est affectée en Ile-de-France

43 % des bénéficiaires sont affectés en EPA

Entités administratives	Femme	Homme	Total	%
EPA	208	83	291	43,24 %
DRAC	130	35	165	24,52 %
SCN	80	44	124	18,42 %
Adm. Centrale	62	18	80	11,89 %
Hors Ministère	5	2	7	1,04 %
Retraités	6	0	6	0,89 %
Total	491	182	673	100,00 %

Ce qui correspond au pourcentage des agents du Ministère qui y sont affectés

Structures administratives des bénéficiaires Par genre



Nouveautés 2018

Festivités de fin d'année en région 65 671 Euros délégués sur les crédits sociaux

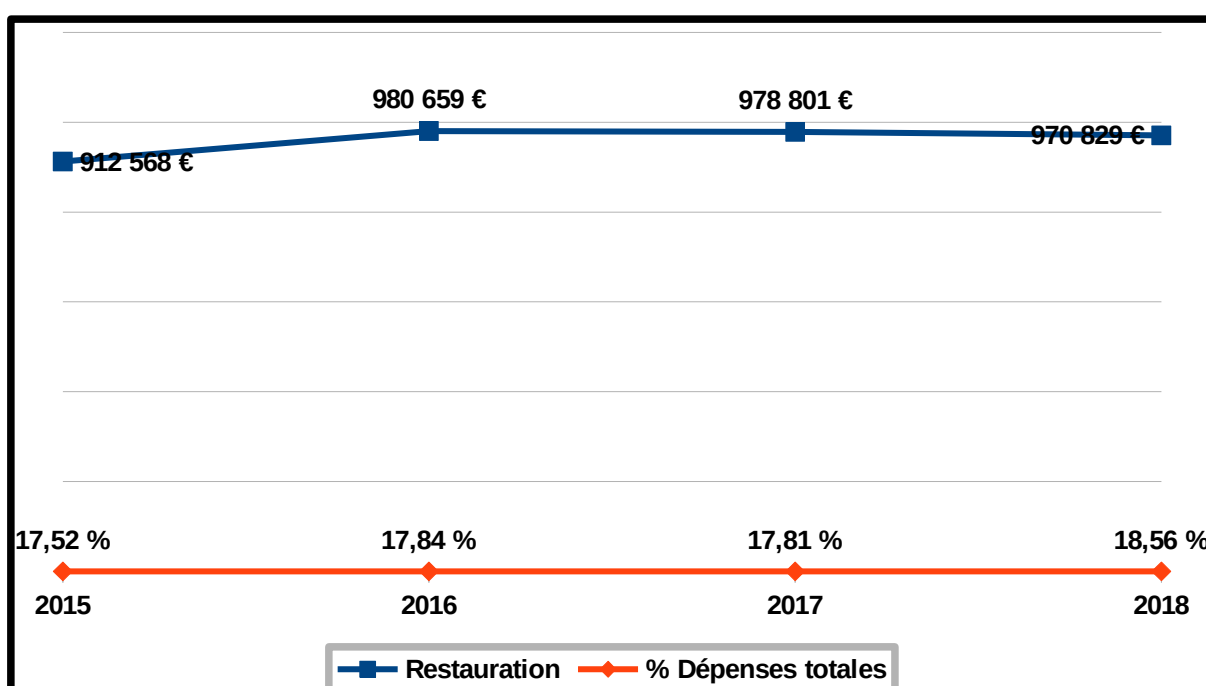
Une enquête a été diligentée auprès des services des DRAC en janvier 2018 sur les festivités organisées autour de Noël ou de la Saint-Nicolas. Ses résultats, commentés, partagés et analysés à plusieurs occasions au cours de l'année 2018 a conduit le CNAS en date du 6 juin à retenir l'attribution d'une dotation à chaque DRAC, sur les crédits sociaux. Dotation calculée sur la base d'un montant soclé de 1600 Euros et de la prise en compte des effectifs de chacune des DRAC.

Région	Sites anciennes régions	Subvention finale 2018*
Auvergne-Rhône-Alpes	Auvergne Rhône-Alpes	3 150 € 4 032 €
Sous-Total Auvergne-Rhône-Alpes		7 182 €
Bourgogne-Franche-Comté	Bourgogne Franche-Comté	3 400 € 2 621 €
Sous-Total Bourgogne-Franche-Comté		6 021 €
Bretagne	Bretagne	2 822 €
Centre Val-de-Loire	Centre	3 300 €
Corse	Corse	1 600 €
Grand-Est	Alsace	3 000 €
	Champagne-Ardenne	2 041 €
	Lorraine	2 344 €
Sous-Total Grand-Est		7 385 €
Guadeloupe	Guadeloupe	1 600 €
Guyane	Guyane	1 600 €
Hauts-de-France	Nord-Pas-de-Calais	2 520 €
	Picardie	1 840 €
Sous-Total Hauts-de-France		4 360 €
Martinique	Martinique	1 600 €
Mayotte	Mayotte	1 600 €
Normandie	Basse-Normandie	2 117 €
	Haute-Normandie	3 000 €
Sous-Total Normandie		5 117 €
Nouvelle Aquitaine	Aquitaine	3 125 €
	Limousin	1 663 €
	Poitou-Charentes	2 218 €
Sous-Total Nouvelle-Aquitaine		7 006 €
Occitanie	Languedoc-Roussillon	2 974 €
	Midi-Pyrénées	3 377 €
Sous-Total Occitanie		6 351 €
Pays-de-la-Loire	Pays-de-la-Loire	3 024 €
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	Provence-Alpes-Côte-d'Azur	3 503 €
Réunion	Réunion	1 600 €
TOTAL DRAC		65 671 €

Restauration collective

La restauration est en 2018 au 2^{ème} rang des dépenses avec un budget de **970 829 €** représentant près de **19 %** des dépenses d'administration centrale.

**Evolution des dépenses de restauration sur 4 ans
et % par rapport aux dépenses totales**



Comme l'on peut le constater le budget consacré à la restauration collective est très stable depuis 4 ans.

Budget restauration des DRACs en 2018

DRACs	Budget restauration
Grand-Est	58 600 €
Nouvelle Aquitaine	110 200 €
Auvergne-Rhône-Alpes	83 600 €
Bourgogne-Franche-Comté	43 000 €
Bretagne	10 400 €
Centre-Val de Loire	44 200 €
Corse	7 200 €
Guadeloupe	13 500 €
Guyane	6 400 €
Île-de-France	75 000 €
Occitanie	38 000 €
Martinique	4 800 €
Mayotte	2 100 €
Hauts-de-France	21 000 €
Normandie	29 400 €
Pays de la Loire	23 200 €
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	70 000 €
Réunion	900 €
TOTAL	641 500 €

Budget restauration des écoles d'architecture en 2018

Ecoles d'architecture	Budget restauration
Bordeaux	10 000 €
Clermont-Ferrand	7 980 €
Grenoble	18 000 €
Lille	10 400 €
Lyon	21 000 €
Marne-la-Vallée	18 000 €
Marseille-Luminy	22 000 €
Montpellier	8 500 €
Nancy	8 000 €
Nantes	20 000 €
Paris Belleville	20 200 €
Paris-la-Villette	41 000 €
Paris Malaquais	14 000 €
Paris Val-de-Seine	31 000 €
Rennes	11 200 €
Rouen	14 000 €
Saint-Etienne	12 500 €
Strasbourg	31 000 €
Toulouse	13 000 €
Versailles	6 000 €
TOTAL	337 780 €

Conclusion

L'année 2018 s'inscrit dans la continuité d'une forte sollicitation de l'ensemble de l'équipe du bureau de l'action sociale.

Cette équipe est mobilisée à la fois sur les orientations de politique sociale et sur leur mise en œuvre.

Ce service est assuré au bénéfice d'un public constitué d'agents du ministère au sens large, principalement rémunérés sur le T2 mais également sur le T3 sur certaines politiques comme le logement social et le soutien aux associations du personnel.

Les sujets traités et les dispositifs mis en œuvre se distinguent par leur variété. Rien de commun entre la restauration collective, l'accompagnement social, la médecine statutaire, le logement social, le handicap, les associations du personnel, le versement de prestations...

Les interlocuteurs, les processus, les dispositifs et les outils diffèrent. Au-delà de ces différences chacun de ces sujets, de ces services aux agents, a en commun de reposer sur la compétence, le savoir faire et l'investissement d'un seul ou parfois de seulement deux agents au sein du bureau de l'action sociale.

Dans un environnement global de croissance des difficultés matérielles, qui n'est pas propre au ministère, de complexification des situations individuelles, d'augmentation parfois irrationnelle du niveau d'exigence sur les services rendus, le bureau de l'action sociale reste un espace où chacun peut s'adresser en confiance pour livrer les difficultés auxquelles il est confronté et obtenir des pistes ou des solutions les plus adaptées pour les résoudre. Dans un bilan annuel très quantitatif il convient de souligner l'importance et la qualité de l'écoute, de la confiance et de la confidentialité qui sous tendent l'action du bureau.

Le chantier technique et complexe de la protection sociale complémentaire a nécessité un fort investissement notamment pédagogique pour aboutir en fin d'année à un résultat équilibré ouvrant aux agents le choix entre trois organismes (CNP assurance, INTERIALE et MGEN) qui offrent des garanties identiques à des tarifs qui méritent d'être comparés.

La diversité des dispositifs sociaux ministériels constitue un panel de réponse aux principales difficultés rencontrées par la population du ministère aux revenus les plus modestes. Les démarches et arguments tendant à résoudre la question de l'assujettissement et de la fiscalisation de certaines prestations versées aux agents rémunérés par certains EPA ont fortement mobilisé tous les acteurs concernés sans parvenir au résultat souhaité.

L'organisation, l'exploitation et la présentation de l'enquête sur les dispositifs sociaux mis en œuvre par les EPA en faveur de leurs agents rémunérés sur le T3 présentée en CNAS a permis d'aboutir au résultat concret de l'adhésion de 42 EPA. Les agents qu'ils rémunèrent ont à partir du 1^{er} janvier 2018 pu bénéficier, comme leurs collègues rémunérés sur le T2 des dispositifs sociaux interministériels (CESU, AIP, Chèques vacances, accès aux crèches et aux offres des SRIAS).

Les résultats de l'enquête sur l'organisation des fêtes de fin d'année en région a également permis d'harmoniser le financement de ces manifestations en prenant en compte les effectifs dès la fin d'année 2018.

En termes d'évolution des politiques sociales pour les années à venir il conviendrait de conserver à l'esprit le caractère très familial des dispositifs ministériels pour mieux prendre en compte les besoins de foyers sans enfants. La multiplication des situations d'agents obligés alimentaires de leurs ascendants dépendants et celle, plus globale, des agents aidants pourraient être des phénomènes à prendre en compte.